

Initiative d'allégement des primes

Prämien-Entlastungs-Initiative

Initiative d'allégement des primes

Situation initiale :

- L'initiative a été lancée par le PS et a abouti le 25.02.2020 avec plus de 101'000 signatures.
- Le Conseil national recommande de refuser l'initiative avec 123 voix contre, 70 voix en faveur et 3 abstentions. Le Conseil des États en a fait de même, avec 32 voix contre, 11 voix en faveur et 1 abstention.
- Presque toutes les voix en faveur de l'initiative proviennent du PS et des Vert·e·s. Tous les autres groupes parlementaires l'ont refusé, unanimement ou presque.
- Un contre-projet indirect a été quasiment unanimement accepté (Conseil national : 150 : 0 avec 1 abstention, Conseil des États : 41 : 1 avec 2 abs.).

Prämien-Entlastungs-Initiative

Initiative d'allégement des primes

Texte de l'initiative :

Art. 117, al. 3 et Art. 197, ch. 12

³ Les assurés ont droit à une réduction des primes de l'assurance-maladie. Les primes à la charge des assurés s'élèvent au maximum à 10 % du revenu disponible. La réduction des primes est financée à raison de deux tiers au moins par la Confédération ; le solde est financé par les cantons.

12. Disposition transitoire ad art. 117, al. 3 (Réduction des primes de l'assurance-maladie)

Si, trois ans après l'acceptation de l'art. 117, al. 3, par le peuple et les cantons, la législation d'exécution n'est pas entrée en vigueur, le Conseil fédéral édicte provisoirement à cette échéance les dispositions d'exécution par voie d'ordonnance.

Prämien-Entlastungs-Initiative

Initiative d'allègement des primes

Arguments du comité d'initiative :

- Les revenus stagnent ou augmentent seulement légèrement, les primes explosent et le coût de la vie augmente également. Il est urgent de soulager maintenant toutes celles et tous ceux qui ont des revenus faibles et moyens !
- Les primes ont fortement augmenté au cours des 20 dernières années, pourtant les cantons ont continuellement réduit les allègements de primes. Aujourd'hui, 9 cantons dépensent moins d'argent en termes absolus pour l'allègement des primes qu'il y a 10 ans - malgré l'augmentation de la population et des coûts.
- C'est pourquoi de moins en moins d'assurés bénéficient de soutien - et celles et ceux qui bénéficient d'un allègement des primes reçoivent de moins en moins. Cela ne peut pas continuer ainsi !
- Le lobby des assureurs-maladie, des entreprises pharmaceutiques et des hôpitaux à but lucratif, associé aux partis bourgeois, a jusqu'à présent bloqué toute loi visant à réduire les coûts de santé. Le lobby de la santé maximise ainsi ses profits.
- Les payeurs de primes en font les frais. L'initiative déplace, en plafonnant les primes à 10 % du revenu, la pression des coûts de santé et des primes en augmentation sur la Confédération et les cantons. Ces derniers devront verser beaucoup plus d'aide pour alléger les primes. Cela renforce les incitations à maîtriser les coûts de santé.

Prämien-Entlastungs-Initiative

Initiative d'allégement des primes

Contenu du contre-projet indirect :

- Renforcement du système de réduction ciblée des primes des cantons pour la classe moyenne inférieure, à hauteur de 356 millions au total par an.
- En fonction de la charge des primes, les cantons devraient désormais consacrer entre 3,5 % et 7,5 % des coûts bruts cantonaux de l'assurance maladie obligatoire à la réduction des primes.
- La compétence quant au calcul des montants exacts d'allégement des primes demeure auprès des cantons.

Prämien-Entlastungs-Initiative

Initiative d'allégement des primes

Position du groupe parlementaire concernant l'initiative :

- Le terme de « revenu disponible » (selon la définition de l'OFS) prend en compte uniquement les transferts obligatoires, les impôts et les primes d'assurance maladie, mais pas d'autres coûts fixes comme le loyer ou les charges de traitement et d'accompagnement. Se focaliser sur ce paramètre est donc insensé.
- Le transfert des coûts des cantons vers la Confédération (reprise de min. 2/3 des coûts) mène dans certains cantons à une perte de conscience des coûts, malgré le fait qu'ils soient les premiers responsables du système de santé et disposent donc des plus grandes opportunités d'influencer la trajectoire des coûts.
- Des coûts additionnels allant de 3,5 à 5 mia. de Francs par année avant de croître davantage (l'estimation des coûts pour 2030 revient à 8,2 mia.) → très cher

→ C'est pour ces raisons que le groupe refuse l'initiative

Prämien-Entlastungs-Initiative

Initiative d'allégement des primes

Position du groupe parlementaire concernant le contre-projet indirect (CPI) :

- La nécessité d'agir est reconnue : les primes sont toujours calculées afin qu'elles, en moyenne, couvrent les coûts. Malgré l'allégement, la part du revenu ménager consacré aux primes a augmenté chez les classes de revenus basses. S'ajoute à cela le fait que certains cantons ont consciemment réduit leur contribution, souvent afin d'implémenter un programme d'épargne.
- Il s'agit, dans le CPI, de définir à combien devrait se monter l'enveloppe d'allégement de primes pour les faibles revenus. Le groupe s'est engagé pour un montant qui s'attaque au problème et montre l'effet souhaité, à hauteur de 1,3 mia. pour la Confédération et 900 mio. pour les cantons.
- Le contre-projet décidé par la majorité parlementaire ne prévoit cependant que 356 mio. par année d'allégement pour la classe moyenne inférieure à travers tout le pays. Cela ne représente donc pas une solution satisfaisante de la part du Parlement.
- Nos efforts pour clarifier la problématique de l'harmonisation manquante n'ont malheureusement pas été capables de réunir une majorité.
- Cependant, l'initiative comprend davantage de points négatifs qu'elle ne contribue à solutionner le problème. Le CPI reconnaît la nécessité d'agir et peut représenter une fondation sur laquelle bâtir les prochaines étapes.